

REUNION DU CONSEIL 27 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 27 juillet à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de VAL SURAN, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BRIDE Frédéric, Maire de la commune de VAL SURAN.

Date de convocation du Conseil Municipal :	21 juillet 2020
Affichage le :	
Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de présents : 17	PRESENTS : Frédéric BRIDE, Josiane ETCHEGARAY, Gérard CARRAZ, Michel BOUQUEROD, Marie-France BOUVIER a procuration de Jean-François MARRONNIER, André JENOUDÉ, Léa BARRAUD, Thierry BARRON, Gérald BORROD, Sébastien CAPLOT a reçu procuration de Gilbert BRUN, Myriam CORTES, Damien GERBE, Jean-Jacques IONI, Pierre LOMBARDE, Marielle REDIN, Patrick THEVENOT et Françoise THOMAS. GERBE Damien
Absents :	
Absents excusés : 2	Gilbert BRUN a donné procuration à Sébastien CAPLOT Jean-François MARRONNIER a donné procuration à Marie-France BOUVIER
Secrétaire de séance :	Marie-France BOUVIER

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rajouter quatre points à l'ordre du jour : la MAM, suppression des bureaux de vote, loyer du médecin et échanges de parcelles. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte le rajout des points énoncés ci-dessus.

OBJET : Camping

Carole Magreault d'Attoma agent de développement de la Communauté de Communes Terre d'Emeraude présente aux conseillers présents le projet de réhabilitation du camping. Ce projet se décompose en trois phases (n°1 signalétique et remise à neuf du bloc sanitaires, n°2 diversification des hébergements, n°3 passage sur l'autre rive) Le conseil municipal s'interroge sur l'opportunité de réaliser les phase 1 et 2 afin d'offrir au plus vite un accueil approprié. De même il propose qu'une clause de retour du terrain à la commune soit inscrite en cas de cessation de l'activité. Compte tenu du contexte actuel, du retard a été pris dans le planning de réalisation des travaux qui seront en principe terminé pour une ouverture en avril 2022.

OBJET : Tiers lieu

Carole Magreault d'Attoma agent de développement de la Communauté de Communes Terre d'Emeraude présente le projet du tiers lieu notamment les plans d'organisation des différents étages et des façades. Suite à la présentation du projet de façades orienté sur un bardage bois ajouré, le conseil municipal s'interroge sur le vieillissement demande à avoir d'autres versions intégrant plus de crépis.

OBJET : Sécurité devant l'école primaire de Val Suran

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à différentes remarques de parents d'élèves mais aussi du délégué DDEN, il devient urgent de résoudre le problème de la sécurité des enfants devant l'école. En effet il est constaté régulièrement le passage de véhicules à des vitesses excessives. Il propose l'installation d'un feu tricolore vers le terrain de tennis afin de réguler la vitesse mais aussi de modifier le sens de circulation de la rue des pèlerins à savoir implanter un sens unique à partir du feu jusqu'au carrefour avec la rue Saint Maurice. Le retour par la rue des Pèlerins sera interdit, la sortie se fera sur la RD 117 vers la salle des fêtes. Par conséquent la portion entre la salle des fêtes jusqu'au carrefour rue de Saint Maurice sera en sens interdit afin d'éviter les croisements. Seuls les occupants des maisons Barthe et Sornay seront autorisés du fait de leurs localisations à emprunter le début de la rue des Pèlerins à double sens. Un devis pour l'implantation d'un feu a été demandé, il s'élève à 3 509.56 € TTC (2 924.63 € HT) pose, mise en route et pré-signalisation comprise. Un panneau sens interdit sera mis en place à l'extrémité. De même il signale que la rue de la Bergère sera en sens interdit de la RD 117 au carrefour rue de la Condamine. Un panneau Stop va être installé par le Conseil Départemental afin de protéger les usagers de la route départementale de la sortie de la rue de la Bergère

OBJET : Achat Bâtiment

Monsieur le Maire interroge Gérald Borrod en charge de contacter Monsieur Sadaoui pour faire une proposition afin d'acquérir le local de la boulangerie. Suite à contact pris, une visite doit avoir lieu mardi 28 juillet, Gérald BORROD reviendra ensuite vers Monsieur Sadaoui.

OBJET : Achat véhicule

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'intention d'acquérir un véhicule utilitaire pour l'équipe technique. Il a vu vendre le camion plateau vendu par l'entreprise AB paysage. Ce véhicule correspond aux attentes de la commune, il propose d'acquérir celui-ci pour la somme de 13 500 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTÉ d'acheter le véhicule plateau pour la somme de 13 500 € HT.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document référent à cette opération

	Boucherie loyer
--	------------------------

Monsieur le Maire a été sollicité par le boucher afin d'obtenir une promesse de loyer pour la première année d'exploitation dans les nouveaux locaux du tiers lieu. Comme l'opération "Commerces" est assujettie à la TVA, les loyers seront aussi soumis à la TVA.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

FIXE le loyer du local boucherie au montant mensuel de 450.00 € HT.
DIT que le nouveau bail sera rédigé par un notaire
DEMANDE que dans le bail une clause de reprise soit intégrée
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document référent à cette opération

OBJET :	Personnel communal
----------------	---------------------------

Monsieur le maire suite au conseil municipal du 08 juin interroge le conseil municipal sur la prolongation du poste d'adjoint technique à plein temps.

Le conseil municipal après en avoir délibéré (1 contre – 18 pour)

ACCEPTÉ de pérenniser le poste d'adjoint technique à hauteur de 35 heures hebdomadaires, ce poste sera permanent.
DEMANDE qu'un compte rendu régulier des tâches exécutées soit établi
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document référent à cette opération

OBJET :	Bureau de vote
----------------	-----------------------

Monsieur le Maire rappelle que suite à la suppression des communes déléguées il convient de réfléchir au devenir des bureaux de vote et d'envisager de n'en faire plus qu'un à Saint Julien, bureau centralisateur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré (2 contre - 1 abstention – 16 pour)

DECIDE de supprimer les bureaux de vote des communes déléguées et de n'en faire plus qu'un à la Mairie de Val Suran.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document référent à cette opération

OBJET :	MAM
----------------	------------

Suite à l'ouverture des plis de l'appel d'offres pour les travaux de la MAM Monsieur le Maire informe le conseil de la réunion du 23 juillet en présence des membres de la commission bâtiment et Monsieur Toquec économiste du Cabinet Reichardt et Ferreux en charge de la réalisation du projet. Sur 11 lots 2 n'ont pas reçu d'offres, le lot maçonnerie est largement supérieur à l'estimation et deux lots sont à renégocier. L'estimation s'élève à 291 021.80 € HT ; l'ouverture des plis hors lots non répondus s'élève à 298 485.62 € soit un coût total avec estimation des lots non répondus d'environ 330 000 € HT.

Les demandes d'aides ont été faites sur la base de 231 000 € HT, estimation faite sans intervenir sur l'existant, à ce jour l'appel d'offres a été établi avec intervention sur l'existant (cloisonnement intérieur)

Monsieur le Maire interroge le conseil municipal sur l'opportunité de continuer l'opération sachant que l'on reste dans des locaux dont l'accès est difficile à sécuriser du fait de la présence de la route départementale, il demande aux membres présents de réfléchir au devenir du projet : continuer sur le même lieu ou déplacer le projet vers l'école

Le conseil municipal après en avoir délibéré : (2 abstentions)

SUSPEND le projet d'agrandissement de la MAM
DECIDE de réfléchir sur le devenir du projet MAM (extension sur le lieu actuel ou nouveau projet vers l'école)
DEMANDE qu'une réunion soit organisée début septembre avec l'équipe technique
S'INTERROGE sur la mise en place du nouveau règlement thermique.

OBJET :	Loyer médecin
----------------	----------------------

Monsieur le Maire rappelle l'arrivée du nouveau médecin à la maison médicale Madame Anne-Laure HEBERT-PONCET. IL convient de mettre en place un bail de location qui sera rédigé par un notaire. Il propose de louer les locaux selon le même tarif que précédemment au Docteur REDIN soit la somme de 426.62 € (montant du loyer au 31 décembre 2020) plus une provision de charges de 22 €. IL propose la gratuité des mois de juin, juillet et août.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

DECIDE de louer le cabinet médical réservé au médecin au Docteur Anne-Laure HEBERT PONCET pour la somme mensuelle de 426.62 € et 22 € pour les charges

DIT que le bail sera rédigé par Maître Isabelle MEYNIAL DESMARE

ACCEPTÉ que les mois de juin, juillet et août seront gratuits

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document référent à cette opération

OBJET :	Echange parcelles
----------------	--------------------------

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Monsieur Pascal ECOIFFIER sollicitant l'échange à ses frais de la parcelle 485 AC 74 lui appartenant située derrière l'ancienne école contre la parcelle 485 E 67 appartenant à la Commune situé à l'entrée de la route forestière.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTÉ d'échanger la parcelle 485 E 67 contre la parcelle 485 AC 74.

DIT que les frais de notaires sont à la charge de Monsieur Pascal ECOIFFIER

DEMANDE que dans l'acte notarié soit inscrit que le nouvel acquéreur doit laisser libre passage sur la route forestière implantée sur la partie nord-ouest de la parcelle.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire demande au conseil municipal de réfléchir au devenir des locaux des anciennes Mairie.
- Le Sidec prend note du courrier de la commune sollicitant l'effacement de réseau ainsi que le transformateur cabine haute place des Terreaux à Saint Julien. Ces travaux seront inscrits dans un prochain programme selon les fonds disponibles. Contact sera pris avec les propriétaires riverains afin de réaménager la place des Terreaux
- Salle des Fêtes, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il serait opportun d'installer un chauffe eau instantané pour les besoins ponctuel du ménage, le conseil donne un accord favorable.
- Fête patronale : compte tenu du contexte sanitaire, le conseil décide de ne pas organiser la fête patronale cette année.
- Radars pédagogiques : un panneau photovoltaïque a été dérobé sur le radar de Villechantria, le remplacement de celui-ci s'élève à 384 € TTC.
- Madame la première adjointe informe de la réunion en présence de Monsieur Gaëtan AYMONIER directeur du centre de formation pour adulte de Montmorot. Il recherche des collectivités support pour la formation des stagiaires, des thèmes sont évoqués.

07 août 2020 : passage du Tour de l'Ain à Bourcia (12 H mise en place des barrages – 12 h 15 caravane – 13 h 15 course)

22 août 2020 à 11 heures : inauguration du terrain de tennis

18 septembre 2020 à partir de 12 heures passage du Tour de France

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 40

Les délibérations sont consultables en Mairie, aux heures d'ouverture du Secrétariat du mardi au samedi de 10 heures à 12 heures.

*Le Maire,
F. BRIDE*

